



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les relations de l'Union européenne avec l'Amérique latine et les Caraïbes sont multiples et s'opèrent à différents niveaux. Ainsi, l'Union européenne entretient-elle des relations avec la région dans son ensemble dans le cadre de sommets des chefs d'État ou de gouvernement. Un dialogue politique a été mis en place et des accords lient l'Union européenne et les Caraïbes, l'Amérique centrale, la Communauté andine, le Mercosur et certains pays en particulier.

BASE JURIDIQUE

- Titre V (action extérieure de l'Union) du traité sur l'Union européenne.
- Titres I à III et titre V (politique commerciale commune, coopération au développement et aide humanitaire, et accords internationaux) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

RELATIONS DE RÉGION À RÉGION

A. Les sommets

Le premier sommet entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est déroulé à Rio de Janeiro en juin 1999, a débouché sur un «partenariat stratégique birégional». Le dernier sommet biennal en date, qui a eu lieu en juin 2015 à Bruxelles, a été le second à être organisé entre l'Union européenne et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños, CELAC). Les sommets permettent de resserrer les liens entre les deux régions au plus haut niveau et d'aborder des questions qui figurent au rang des préoccupations birégionales et internationales. Les débats portent sur des thèmes tels que la démocratie et les droits de l'homme; la lutte contre la pauvreté; la promotion de la cohésion sociale, de l'innovation et des technologies; et l'environnement et le changement climatique. Le sommet de Bruxelles a débouché sur l'adoption d'une brève [déclaration politique](#), d'une [déclaration, plus longue, relative aux différents aspects du partenariat](#) ainsi que d'un [plan d'action UE-CELAC](#), qui s'articule autour des priorités fixées lors des derniers sommets. Ce plan définit dix domaines prioritaires de la coopération birégionale:

- les sciences, la recherche, l'innovation et les technologies;
- le développement durable et l'environnement, le changement climatique, la biodiversité et l'énergie;



- l'intégration régionale et l'interconnectivité, afin de promouvoir l'inclusion sociale et la cohésion;
- les migrations;
- l'éducation et l'emploi, afin de promouvoir l'inclusion sociale et la cohésion;
- le problème de la drogue à l'échelle mondiale;
- l'égalité homme-femme;
- les investissements et l'esprit d'entreprise pour le développement durable;
- l'enseignement supérieur;
- la sécurité des citoyens.

En raison du report du sommet UE-CELAC, qui aurait dû se tenir à El Salvador en octobre 2017, [les ministres des affaires étrangères des deux régions se sont rencontrés à Bruxelles le 16 et le 17 juillet 2018](#). Ils ont adopté une déclaration mettant l'accent sur le renforcement de la coopération birégionale dans les enceintes internationales.

B. La dimension parlementaire

Les contacts réguliers entre le Parlement européen et les parlementaires d'Amérique latine ont commencé en 1974 par la première des dix-sept conférences interparlementaires organisées jusqu'ici. Ces conférences ont été le premier (et, pendant des années, le seul) cadre de dialogue politique institutionnalisé entre l'Europe et l'Amérique latine. En 2006, l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine («Eurolat»), institution parlementaire du partenariat stratégique birégional, est venue remplacer les conférences interparlementaires. Eurolat sert de cadre de débat, de contrôle et d'examen pour toutes les questions concernant le partenariat. L'Assemblée comprend 150 membres: 75 issus du Parlement européen et 75 provenant des parlements sous-régionaux latino-américains, dont le Parlatino (parlement latino-américain), le Parlandino (parlement andin), le Parlacen (parlement centraméricain), le Parlasur (parlement du Mercosur) et les congrès du Chili et du Mexique. Depuis 2006, Eurolat a tenu 12 sessions plénières ordinaires, la dernière en date étant celle de [décembre 2019 à Panama](#).

RELATIONS AVEC LES SOUS-RÉGIONS

A. Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama)

Les relations avec les pays d'Amérique centrale sont basées sur le «dialogue de San José». Engagé en 1984, ce dialogue s'est, depuis, élargi à des questions telles que le développement économique et social, les migrations et la sécurité. Succédant à deux premiers accords de coopération conclus en 1985 et 1993, un accord de dialogue politique et de coopération a été signé en 2003, instaurant plusieurs nouveaux domaines de coopération. Un [accord d'association](#), premier accord de région à région de ce type conclu par l'Union européenne, a été signé en juin 2012 et ratifié par le Parlement européen en décembre 2012. Cet accord pose comme objectif la mise en place d'un partenariat politique privilégié fondé sur des valeurs, des principes et des



objectifs communs, le renforcement des droits de l'homme, la réduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités, la prévention des conflits ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, de la sécurité, de l'intégration régionale et du développement durable. L'accord d'association libéralise également le commerce des produits industriels et la pêche, et élimine la plupart des droits de douane sur les échanges agricoles. Le chapitre commercial de l'accord est entré provisoirement en vigueur en 2013 (à des dates différentes selon les pays). Une commission parlementaire d'association, composée de députés au Parlement européen et de membres du Parlacen et de l'Assemblée législative du Costa Rica, est chargée de contrôler la mise en œuvre de l'accord.

B. Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou)

L'Union européenne entretient des relations régulières avec les pays andins depuis 1969, date de la constitution du Groupe andin (rebaptisé ultérieurement Communauté andine). Le premier accord de coopération a été signé en 1983, suivi, en 1993, d'un accord-cadre de coopération plus vaste. En décembre 2003, les deux régions ont conclu un accord de dialogue politique et de coopération, qui a élargi un peu plus le champ de la coopération, mais n'est pas encore entré en vigueur. Des négociations sur la mise en place d'un accord d'association ont commencé en juin 2007 et ont débouché en mars 2010 sur [un accord commercial multipartite avec le Pérou et la Colombie](#). L'accord commercial, signé en juin 2012 et ratifié par le Parlement européen en décembre 2012, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2013 pour le Pérou et le 1^{er} août 2013 dans le cas de la Colombie. L'accord prévoit la libéralisation totale du commerce des produits industriels et de la pêche sur dix ans (la plupart des droits de douane étant éliminés à son entrée en vigueur) et élargit l'accès au marché des produits agricoles. Il s'étend aux marchés publics, aux investissements, aux droits de l'homme ainsi qu'aux normes en matière de travail et d'environnement. L'Équateur a adhéré à cet accord commercial le 1^{er} janvier 2017.

C. Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay)

L'Union européenne et le Marché commun du Sud (Mercado Común del Sur, Mercosur), créé en 1991, entretiennent des relations institutionnelles depuis 1992. En 1995, ils ont signé un accord-cadre interrégional, instaurant un dialogue politique régulier et fixant les objectifs et les modalités de leur coopération économique et commerciale.

Les négociations en vue d'un accord d'association, englobant le dialogue politique, la coopération et le libre-échange, ont commencé en 1999. Au bout de vingt ans de négociations (suspendues entre 2004 et 2010), l'Union européenne et le Mercosur sont parvenus, en juin 2019, à un accord politique sur le chapitre relatif au commerce de l'accord d'association et, en juin 2020, sur les dernières questions restées en suspens dans ses chapitres consacrés à la politique et à la coopération. Une fois l'accord entré en vigueur, les exportations de l'Union vers le Mercosur bénéficieront de la suppression des droits de douane sur 91 % des marchandises ainsi que de l'abaissement des droits sur un certain nombre de ses produits. L'Union supprimera, quant à elle, les droits sur 92 % des biens importés du Mercosur, mais maintiendra les contingents tarifaires sur les produits agricoles sensibles. Le texte de l'accord va faire l'objet d'une révision



juridique et sera ensuite envoyé au Parlement européen et aux États membres pour être ratifié.

D. Caraïbes

L'Union européenne a de tout temps entretenu des relations fortes avec les Caraïbes. Cette situation tient largement à la présence coloniale des pays européens dans la région, certains d'entre eux y étant encore représentés par leur pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les relations UE-Caraïbes se caractérisent par une superposition de cadres institutionnels. Les plus importants sont l'accord de Cotonou, signé en 2000 avec 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), et [l'accord de partenariat économique \(APE\) UE-Cariforum](#), signé en 2008. L'interlocuteur essentiel de l'Union européenne dans le cadre du dialogue birégional est le Cariforum. Sur les seize membres que compte l'organisation, quatorze — Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et Trinité-et-Tobago — sont membres de la Communauté des Caraïbes (Caricom). La République dominicaine (État signataire de l'accord de Cotonou et de l'APE) et Cuba (doté d'un statut spécial) en sont également membres.

Depuis novembre 2012, les relations UE-Caraïbes sont régies par la [stratégie commune relative au partenariat UE-Caraïbes](#), qui constitue un cadre structuré permettant l'élargissement et l'approfondissement du dialogue et de la coopération entre les deux régions. Cette stratégie définit cinq domaines prioritaires: la coopération et l'intégration régionales, la reconstruction d'Haïti, les changements climatiques et les catastrophes naturelles; la criminalité et la sécurité; ainsi que les actions conjointes dans les enceintes birégionales et multilatérales et les problèmes de dimension mondiale.

Les relations interparlementaires sont un élément important des liens entre l'Union européenne et les Caraïbes. En complément des rencontres régionales spécialisées et de l'Assemblée interparlementaire paritaire ACP-UE de portée plus vaste, l'APE de 2008 a institué une commission parlementaire mixte Cariforum-UE appelée à contrôler la mise en œuvre de l'accord. La commission s'est réunie à trois reprises, la dernière fois le 31 octobre et le 1^{er} novembre 2017 à Trinité-et-Tobago.

RELATIONS AVEC CERTAINS PAYS EN PARTICULIER

A. Mexique

Le Mexique et l'Union européenne entretiennent des relations diplomatiques depuis 1960. Après un accord de coopération signé en 1975 et un accord-cadre de coopération, plus vaste, signé en 1991, l'Union européenne et le Mexique ont conclu en 1997 ce qui constitue le premier accord de partenariat de l'Union avec un pays d'Amérique latine. [L'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération](#) (également appelé «accord global») a institutionnalisé le dialogue politique, élargi la coopération à différents domaines, dont la démocratie et les droits de l'homme, et donné naissance à un espace de libre-échange UE-Mexique. Des négociations ont été ouvertes en mai 2016 avec le Mexique en vue de moderniser l'«accord global»; elles ont débouché en avril 2018 sur un «accord de principe» sur les



aspects commerciaux d'un nouvel accord. En avril 2020, les parties sont parvenues à s'entendre sur les [derniers points de l'accord restés en suspens](#).

Le partenariat stratégique instauré en 2009 a renforcé les relations avec le Mexique, seul pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord d'association et un partenariat stratégique. Le partenariat, expression de la reconnaissance par l'Union européenne de l'importance politique et économique croissante du Mexique sur la scène mondiale, est mû par un double objectif: améliorer la coordination et la coopération UE-Mexique au niveau multilatéral sur les questions mondiales, et donner un élan politique supplémentaire aux relations et initiatives bilatérales. Trois sommets UE-Mexique se sont tenus dans le cadre du partenariat stratégique, le dernier en date en juin 2015. Des dialogues ont lieu régulièrement à haut niveau entre l'Union européenne et le Mexique sur de nombreuses questions, notamment les droits de l'homme, la sécurité et les services répressifs, les questions économiques, l'environnement et le changement climatique. La commission parlementaire mixte UE-Mexique contrôle la mise en œuvre de l'accord global depuis 2005.

B. Chili

Le premier accord-cadre de coopération avec le Chili a été signé en décembre 1990 à la suite du rétablissement de la démocratie dans le pays. Un dialogue politique régulier a été instauré en 1995. Après la signature d'un accord-cadre de coopération, plus vaste, en 1996, l'Union européenne a conclu un [accord d'association](#) avec le Chili en 2002. Cet accord comprend trois volets: un chapitre sur le dialogue politique, auquel participent la société civile, le Parlement européen et le Congrès chilien; un chapitre consacré à la coopération, définissant plusieurs domaines de coopération pour encourager un développement économique, social et environnemental durable; et un chapitre sur la création d'un espace de libre-échange pour le commerce des biens et des services. Les négociations visant à actualiser l'accord d'association ont commencé en novembre 2017.

La commission parlementaire mixte UE-Chili suit la mise en œuvre de l'accord d'association depuis 2003.

C. Brésil

En 1960, le Brésil a été le premier État sud-américain à reconnaître la Communauté économique européenne (CEE) et à se doter d'une représentation permanente à Bruxelles. Divers accords de coopération ont été signés dans les années qui ont suivi. Avec la consolidation de la démocratie au Brésil, les relations bilatérales ont franchi un cap pour aboutir, en 1992, à la signature d'un accord-cadre de coopération plus vaste. Les relations avec le Brésil n'ont, depuis, cessé de se renforcer, parallèlement à l'accroissement du poids économique et politique du pays dans le monde. En 2007, l'Union européenne et le Brésil ont noué un partenariat stratégique. Depuis 2007, sept sommets UE-Brézil ont eu lieu, dont le dernier remonte à février 2014. L'Union et le Brésil poursuivent leur coopération et leurs dialogues stratégiques dans plus de 30 domaines d'intérêt mutuel, notamment la paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme, la gouvernance du secteur public, les questions économiques et financières, l'innovation et la compétitivité, les politiques sociales, l'enseignement, l'environnement et l'intégration régionale. Le partenariat stratégique UE-Brézil prévoit



également un dialogue régulier entre le Congrès national du Brésil et le Parlement européen.

D. Cuba

Jusqu'à il y a quelques années, Cuba était le seul pays de la région à ne pas avoir signé d'accord de coopération ou d'association avec l'Union européenne. Toutefois, des négociations avaient débuté en avril 2014 en vue de conclure un [accord de dialogue politique et de coopération](#). Elles ont abouti en mars 2016. L'accord a été signé le 12 décembre 2016 et ratifié par le Parlement européen le 5 juillet 2017. Il entrera en vigueur dans tous ses éléments dès qu'il aura été ratifié par l'ensemble des États membres. L'accord prévoit trois grands chapitres qui portent sur le dialogue politique, la coopération et le dialogue sectoriel, ainsi que le commerce. Les relations entre l'Union européenne et Cuba se sont également renforcées dans d'autres domaines, notamment à la faveur de plusieurs visites de haut niveau et de la reprise d'un dialogue politique formel.

Jesper Tvevad
09/2020

